

Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 4 décembre 2018 à 20 h 00 à la salle de Nant

C'est en présence de 179 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée communale d'automne.

La presse est représentée par : Mmes Kohler du Murtenbieter, Piller de la Liberté, Blanc du Freiburgernachrichten et M. Causse de la Broye.

Personnes excusées : Mmes et MM. Bernadette Rapaz, Claudia & Heinz Schmid, Dominique Chervet, Fabienne & Joachim Rüede.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 46 du 16.11.2018, par affichage aux piliers publics et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : Mme Virginie Garressus et M. J.-Paul Racine

Nombre de personnes habilitées à voter : 169, majorité : 85 et 10 personnes qui n'avaient pas le droit de vote (y compris les journalistes).

Tractanda de l'assemblée

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 octobre 2018 (*il ne sera pas lu, mais il est disponible sur le site Internet de la commune*)
2. Budget communal 2019
 - 2.1. budget de fonctionnement 2019
 - 2.1.1. présentation et approbation du budget de fonctionnement 2019
 - 2.2. budget des investissements 2019
 - 2.2.1. enseignement et formation
beamer et écran pour ancienne école de Nant
 - 2.2.2. routes et communications
aménagement d'un trottoir Môtier - Lugnorre
 - 2.2.3. protection des eaux
 - a. renouvellement collecteurs route du Quart-Dessus à Lugnorre
 - b. part à la STEP intercommunale
 - 2.2.4. immeubles
 - a. crédit d'étude pour l'aménagement d'un centre nautique à Nant
 - b. crédit d'étude pour un bâtiment d'accueil touristique à Sugiez
3. Modification du règlement communal sur le droit de cité, présentation et approbation
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2018

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarque à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé sans remarque.

2. Budget 2019

2.1. Budget de fonctionnement

2.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement

Par le biais d'une présentation à l'écran, Mme Andrea Ney, responsable du dicastère des finances, nous présente en détail les principales charges et produits prévus pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2019, qui boucle avec un total de produits de Fr. 17'672'443.- et un total de charges de

Fr. 17'183'602.-, ce qui fait ressortir un bénéfice de fonctionnement de Fr. 488'841.-. La couverture des charges de l'eau et de l'épuration est assurée à raison de 100 % et les frais liés au recyclage des déchets sont couverts à raison de 77 %. Par rapport aux statistiques de 2016, l'évolution positive des recettes fiscales sur les personnes physiques est estimée à 6 % sur le revenu et à 9 % sur la fortune. Les amortissements obligatoires et comptables sont estimés à Fr. 1'110'126.-.

M. Vincent Guggisberg, président de la commission financière, nous informe que la commission s'est réunie afin d'étudier ce budget. Il relève que les charges sont bien maîtrisées et se réjouit de la santé financière de la commune. Il rappelle les articles de loi qui précisent l'attribution de la commission financière. Pour le budget 2019, la commission financière donne un préavis positif et recommande d'accepter le budget tel qu'il a été présenté.

Questions :

- M. Zanolari *Il relève deux différences entre la présentation du beamer et les chiffres inscrits dans le commune-info, notamment pour le dicastère de la culture et de la protection de l'environnement.*
- A. Ney *Elle précise que les montants présentés sont nets, donc les produits sont déduits du montant brut des charges.*
- M. Chenaux *Il remercie tout d'abord le Conseil communal pour l'aide financière accordée à l'association Pour Vous – Pour Nous – Pour Tous durant cette année. Il demande ensuite quelle serait l'incidence financière sur la péréquation financière à notre charge, si la commune décidait une baisse d'impôts de 5 ct.*
- P.-A. Burnier *Il lui répond qu'il n'y a aucune incidence étant donné que la péréquation financière se base sur le revenu de l'impôt cantonal et non communal.*
- M. Chenaux *Il estime que la commune est assez prudente dans l'évaluation des produits de la contribution immobilière, vu l'augmentation des constructions ces dernières années dans notre commune.*
- A. Ney *Elle confirme que la commune reste prudente dans ces évaluations et précise que les chiffres 2018 ne sont pas encore à la hauteur du budget estimé actuellement. Il y a encore pas mal de facturation à faire pour ces taxes.*
- M. Chenaux *Il demande quels critères sont à la base de l'octroi de la subvention accordée à la Fête des vendanges.*
- G. Petter *Il relève que le Conseil communal a été interpellé par le comité de la Fête des vendanges concernant la pérennité de cette manifestation. Une subvention a été accordée afin de soulager quelque peu les frais des sociétés qui participent à cette fête et de diminuer les contraintes financières de celles-ci. Il relève également que plusieurs autres sociétés bénéficient également d'une subvention communale.*
- M. Guillod *Il constate que le revenu de la location des terres agricoles n'est pas mentionné dans l'explicatif des comptes.*
- A. Ney *Elle prend note de cette remarque et fera le nécessaire pour la prochaine fois.*

Vote de l'assemblée : Le budget de fonctionnement 2019, qui prévoit un bénéfice de Fr. 488'841.-, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

2.2. Budget des investissements

C'est à nouveau Mme Ney qui nous donne lecture des différents montants inscrits au budget des investissements. Le tableau récapitulatif prévoit des charges pour Fr. 1'801'000.- et des produits pour Fr. 300'000.-, ce qui fait ressortir un excédent de charges de Fr. 1'501'000.-. Elle précise que chaque poste d'investissements sera présenté et voté séparément.

La commission financière est appelée à donner son préavis pour les différents investissements prévus. M. Guggisberg relève que tous les investissements prévus ont été présentés et argumentés. Ils correspondent à une nécessité et s'inscrivent dans la suite logique du développement de notre commune. Il propose à l'assemblée d'approuver les différents postes d'investissements qui vont être soumis à l'approbation de l'assemblée.

2.2.1. Beamers et écrans pour ancienne école de Nant

Le nouveau collège de Nant est déjà doté de nouveaux instruments pédagogiques tels que beamers et tableaux interactifs. Afin de ne pas prêter les élèves qui se trouvent dans l'ancien bâtiment, la commune a décidé d'installer les mêmes instruments pédagogiques dans les classes. C'est M. André Kaltenrieder qui nous présente le matériel choisi et les installations à prévoir. Le montant à investir est de Fr. 50'000.-. L'incidence financière sur le compte de fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'achat et l'installation de nouveaux outils pédagogiques dans les classes de l'ancien bâtiment scolaire de Nant, d'un montant de Fr. 50'000.-, est approuvé à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.2. Aménagement d'un trottoir Môtier - Lugnorre

Depuis quelques temps déjà ce projet est sollicité par une partie de nos citoyens. Le trottoir permettra de relier à pied Môtier – Lugnorre par la route de la Crausaz, avec une sécurité pour les piétons. C'est M. Droz qui nous présente le tracé de ce trottoir qui permettra aux utilisateurs de rejoindre Môtier à Lugnorre, en toute sécurité. Il précise que ce trottoir se fera en grande partie sur le domaine public et que plusieurs variantes ont été étudiées. Il relève encore que les plans sont affichés et à disposition pour consultation. Le coût de l'investissement est de l'ordre de Fr. 1'086'000.-. Une présentation de l'incidence financière au niveau du fonctionnement est également faite.

Questions :

- M. Cressier *Le projet prévoit l'arrivée à Lugnorre du côté droite de la route ce qui va poser un petit problème pour traverser la rte du Quart-Dessus, afin de rejoindre le trottoir existant au nord. Il propose de prolonger le trottoir de quelques mètres en direction de la route du Mont afin de pouvoir traverser la route en toute sécurité.*
- M. Droz *Il confirme que cela est d'actualité et qu'il faut trouver une solution pour traverser la route du Quart-Dessus. Il rappelle que c'est un projet et il faut encore étudier plusieurs secteurs en détail pour finaliser le dossier et qu'il faut tenir compte de la sécurité.*
- M. Staehli *Il demande si une étude a été faite par rapport à la fréquentation future de ce trottoir et relève qu'il y aurait d'autres endroits qui mériteraient également une telle structure.*
- M. Droz *Il précise que ce projet est souhaité depuis quelques années déjà et qu'il va relier le village de Môtier au village de Lugnorre, ce qui sera sécurisant pour la population de ce secteur. Il desservira également le cimetière depuis les deux villages.*
- P.-A. Burnier *Il confirme que le souhait de ce trottoir a été déjà évoqué à plusieurs assemblées communales, mais qu'il n'y a pas eu d'étude de fréquentation dans ce sens. Il relève également l'aspect sécurité envers les enfants qui utilisent cette route.*
- M. Hüssler *Il relève que le trafic routier augmente depuis plusieurs années et que la vitesse de circulation est très élevée et c'est dangereux pour traverser la route dans le secteur où il habite.*
- M. Droz *Il fait un récapitulatif de contrôles de vitesse qui ont été effectués sur cette route et à d'autres endroits de la commune et nous parle des moyennes de vitesse de circulation qui sont ressorties de ces contrôles. Il précise qu'un rétrécissement de chaussée sera fait à la hauteur du cimetière pour essayer de diminuer la vitesse de circulation.*
- P.-A. Burnier *Il remercie M. Hüssler de son intervention et lui demande qu'est-ce qu'il veut en fait par son intervention.*
- M. Hüssler *Il affirme que la vitesse de circulation est trop importante et qu'il faut trouver des solutions dans ce sens (contrôles de vitesse ou autres).*
- M. Wyss *Il confirme également que la vitesse de circulation est importante et pense que le trottoir peut apporter une solution de sécurité pour les promeneurs.*
- Mme Javet *Elle estime que c'est un peu dommage qu'il n'y a pas d'autres tracés qui ont été étudiés pour ce trottoir et qu'il aurait été souhaitable d'avoir un tracé plus ludique à la place de longer la route communale*
- M. Droz *Il confirme que plusieurs alternatives ont été étudiées avec un ingénieur et pense que c'est plus sécurisant d'avoir un trottoir à côté d'une route.*
- M. Sieber *Il demande à l'assemblée d'accepter ce trottoir et relève, que comme voisin direct de cette route, il attend ce trottoir depuis de nombreuses années. Pour les enfants qui pourraient aller à pied à l'école cela serait une bonne chose et remercie le Conseil communal d'avoir mis ce projet en votation.*
- M. Rapaz *Il relève qu'il y a 2 points qui se disputent actuellement : il y a l'aspect sécurité dans le secteur et un aspect lié aux déplacements des personnes à pied. Il est en faveur d'un trottoir dans le secteur concerné, mais qu'il faudra également réfléchir afin de trouver des mesures pour faire respecter la vitesse de circulation et, en cas de besoin, faire intervenir la police pour des contrôles plus réguliers.*
- M. Droz *Il confirme qu'un contact a déjà eu lieu avec la police et qu'il a fait des statistiques de circulation au moyen du radar informatif que la commune possède. Il nous donne connaissance des pourcentages de vitesse par rapport au 50 km/h autorisé.*
- P.-A. Burnier *Il met en balance l'aspect sentier pédestre pour admirer la nature et l'aspect sécurité pour faciliter les déplacements à pied dans ce secteur et c'est ce deuxième critère qui a prévalu dans le choix du tracé*

de ce trottoir. Il y a tout de même eu des réflexions concernant ces deux aspects afin de déterminer ce qui est nécessaire.

M. Güntert Il propose à l'assemblée de refuser l'investissement de 1 million et d'attribuer Fr. 86'000.- pour financer une étude afin d'améliorer la mobilité douce dans la commune. Il fait donc une contreproposition à celle du Conseil communal et relève qu'un sentier pédestre pourrait apporter la sécurité nécessaire.

P.-A. Burnier Il prend acte de cette contre-proposition, mais relève que la mobilité douce n'est pas l'option actuelle du Conseil communal dans ce projet, mais bien de sécuriser le tronçon de route Môtier – Lugnorre avec l'aménagement d'un trottoir.

Mme Vögeli Elle demande comment sera solutionné le secteur des escaliers de l'église afin de permettre le passage de poussettes à cet endroit.

M. Droz Cette problématique a été évoquée lors des discussions pour ce projet et il y aura une rampe pour faciliter le passage des poussettes ou des personnes handicapées. Le projet sera affiné dans ce sens.

M. Raemy Il estime que ce n'est pas le trottoir qui sera construit, qui va diminuer la vitesse de circulation dans le secteur concerné. Il relève également que le projet présenté a trop d'inconnues actuellement et notamment la validité du passage piétons à la hauteur de la vigne de M. Simonet. Il a donc de la peine à accepter ce projet comme il est présenté actuellement.

M Sieber Il relève son exaspération sur le fait que certains pensent qu'il n'y a que 5 ou 6 personnes par jour qui empruntent ce tracé. Il rappelle que les écoles, les enterrements et les enfants qui vont à la plage qui empruntent cette route. Il s'interroge aussi sur le bienfondé de la mobilité douce.

P.-A. Burnier Il remarque que les différentes interventions ont donné un aperçu de toutes les sensibilités à l'égard de ce projet et des besoins et précise que le Conseil communal est convaincu de ce projet qui permettra un déplacement plus sécurisé entre Môtier et Lugnorre. Il propose donc à l'assemblée de se déterminer sur ce projet, tout en sachant qu'il y a encore des détails à peaufiner pour la réalisation future de ce projet.

Vote de l'assemblée : L'aménagement d'un trottoir entre Môtier et Lugnorre, d'un montant de Fr. 1'086'000.- financé par un emprunt du même montant, est approuvé à la majorité évidente, contre 6 avis contraire.

2.2.3. pt a. Renouvellement collecteur route du Quart-Dessus à Lugnorre

Lors de l'assemblée du 13 décembre 2016, un crédit d'investissement a été voté pour la réfection de la route du Quart-Dessus. Avant d'entreprendre ces travaux, nous avons mandaté un ingénieur afin de faire un contrôle des canalisations sous cette route et il s'avère que plusieurs tronçons sont à réparer ou à changer. C'est M. Ralph Erhart qui nous présente ce projet et il est convaincu qu'il faut entreprendre les travaux nécessaires afin d'avoir des canalisations actualisées pour le futur. Il nous détaille également l'aspect financier de ces travaux, dont le montant est estimé à Fr. 500'000.-. L'incidence financière au niveau du compte de fonctionnement est également présentée. Notre syndic est également d'avis qu'il faut remettre ces canalisations à jour afin de ne pas devoir entreprendre des interventions ces prochaines années.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Le renouvellement de collecteurs dans la route du Quart-Dessus, d'un montant de Fr. 500'000.-, financé par un emprunt, est approuvé à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.3. pt b. Participation de notre commune à la STEP intercommunale

Pour 2019, la STEP de Montilier prévoit l'assainissement des collecteurs, la rénovation du béton du bassin d'eau pluviale de Dorfmat, la vidange du digesteur et divers petits travaux. C'est à nouveau M. Ralph Erhart qui nous présente cet investissement évalué à Fr. 179'000.-, dont notre part représente le 25,95 %, soit un montant de Fr. 50'000.-.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La participation de notre commune à l'investissement de la STEP pour 2019, d'un montant de Fr. 50'000.-, financé par les recettes courantes, est approuvée à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.4. pt a. Crédit d'étude pour l'aménagement d'un centre nautique à Nant

Suite à la construction du terrain de beach volley, la commune souhaite passer à l'étape suivante en aménageant un centre nautique dans le secteur de la plage de Nant. M. André Kaltenrieder nous détaille les travaux souhaités, soit la démolition du chalet désaffecté et le réaménagement des locaux d'Oxygène par la mise en place d'un nouveau bâtiment. Il nous fait également un petit historique depuis le projet de la nouvelle école de Nant et la possibilité de pouvoir déplacer les toilettes publiques vers le lac et relève que ce projet pourra faire profiter la société de Sauvetage et Oxygène d'infrastructures plus conséquentes. Afin de pouvoir définir les besoins et présenter un projet d'aménagement concret, le Conseil communal demande à l'assemblée de voter un crédit d'étude de Fr. 65'000.-. P.-André Burnier précise encore que le Conseil communal a une certaine vision dans ce concept, qui doit encore être détaillé et chiffré pour définir le projet définitif.

Questions :

- M. Staehli Il demande ce que comprend le montant proposé pour cette étude.
- M. Kaltenrieder Il précise que ce crédit est en faveur d'une étude de la faisabilité d'un projet qui doit encore être analysé et détaillé. Suite à cette étude, le Conseil communal pourra proposer à l'assemblée un projet définitif avec tout l'aspect financier pour la réalisation. Il précise également que ce projet est important pour la société de sauvetage du Vully.
- P.-A. Burnier Il précise que ce qui est important c'est d'avoir une vision claire sur les aménagements à faire pour ce lieu public qui est actuellement utilisé par la société de Sauvetage et par le groupe Oxygène. Il faut donc trouver le bon projet qui devra être présenté lors d'une prochaine assemblée.
- M. Staehli Il demande quelle est la vision du Conseil communal concernant la réalisation de ce projet.
- A. Kaltenrieder Il précise que le projet est tout de même conséquent et qu'il faut un certain temps pour réaliser cette étude. Il estime qu'un projet pourrait être présenté dans une année environ et que la réalisation pourrait, si tout se passe bien, débuter en 2020.
- M. Guntert Il demande si le projet comprend également le secteur de la natation.
- A. Kaltenrieder Il confirme qu'il y a plusieurs phases dans ce dossier et qu'il est également prévu dans une 3ème phase d'aménager une petite plage, d'améliorer la sortie pour les bateaux et de modifier l'emplacement du ponton actuel. Il faudra tout d'abord avoir une discussion avec les services cantonaux concernés par les activités au bord et sur le lac.
- M. Bovet Il estime qu'il est très utile d'avoir un tel projet pour la commune et relève la vétusté du chalet et de l'importance de refaire les infrastructures actuelles dans ce secteur, en faveur de notre jeunesse. Il estime néanmoins que la commune doit être attentive à ne pas trop développer l'aspect accueil du lieu ; le secteur est déjà passablement saturé durant la saison estivale. Il ne faut pas décupler les besoins actuels.
- A. Kaltenrieder Il est conscient que le développement ne doit être trop conséquent et répondre aux besoins actuels des sociétés présentes sur ce lieu, sans vouloir privilégier la venue de plus de monde durant l'été.
- P.-A. Burnier Il relève que si quelqu'un a de bonnes idées au sujet de ces aménagements, il peut volontiers en faire part au Conseil communal.

Vote de l'assemblée : Le crédit d'étude pour l'aménagement d'un centre nautique à Nant, d'un montant de Fr. 65'000.-, financé par les recettes courantes, est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.4 pt b. Crédit d'étude pour un bâtiment d'accueil touristique à Sugiez

Dans le cadre de la nouvelle affectation de la gare de Sugiez, aucun projet n'est prévu pour l'ancien bâtiment de la « gare aux marchandises ». La commune s'est approchée de la direction des TPF en vue de l'utilisation de ce bâtiment. Une réponse favorable nous a été donnée par cette direction, avec l'accord de l'Office fédéral des transports. C'est notre syndic, M. Burnier qui nous présente les intentions du Conseil communal pour l'élaboration d'un projet d'accueil touristique dans ce bâtiment. Il précise que beaucoup de touristes transitent par la gare de Sugiez. Il confirme que les TPF ont 2 projets à la gare de Sugiez ; tout d'abord la rénovation de leurs infrastructures (voies et quais) et ensuite la rénovation du bâtiment de la gare. Vu qu'il n'y a aucun projet pour le bâtiment de la gare aux marchandises, le Conseil communal estime qu'il est important de s'intéresser à ce bâtiment et qu'un projet d'accueil touristique pourrait être intéressant au vu de son emplacement. Cela nécessitera de s'accompagner des différents partenaires intéressés par cet éventuel projet. Il faudra également faire une demande préalable auprès des Services de l'Etat afin d'avoir une confirmation de la conformité du projet par rapport à la zone qui est affectée à l'utilisation des transports publics. Afin de définir ce qui pourrait être fait, un crédit d'étude est demandé à l'assemblée communale, pour un montant de Fr. 50'000.-.

Questions :

- M. Chervet Il relève que l'emplacement actuel prévu pour le stationnement des vélos n'est plus conforme à la réalité des choses et aux problèmes liés aux vols ou à la circulation de gros véhicules dans ce secteur. Est-ce que cet abri à vélos fait partie de la discussion entre la commune et les TPF.
- P.-A. Burnier Il répond que non actuellement nous ne sommes pas dans une discussion avec un plan de détail des infrastructures concernées. Les TPF devront encore définir quels sont les besoins pour la rénovation de la gare. Il n'y a pas actuellement de projet détaillé dans ce sens.
- M. Staehli Il souhaite connaître les intentions du Conseil communal pour l'aménagement de ce bâtiment.
- P.-A. Burnier C'est justement pour cela que la commune demande un crédit de Fr. 50'000.- afin de pouvoir répondre aux différentes questions pour l'affectation future de ce bâtiment. Aujourd'hui c'est réunir toutes les parties qui sont intéressées (Provistiliaco, Vully tourisme, commerçants locaux..) pour définir ce qui pourrait être fait et saisir l'opportunité de pouvoir éventuellement utiliser ce bâtiment à des fins publiques communales. Si dans l'étude qui sera faite, on définit qu'il n'y a pas d'utilité pour nous, le projet sera abandonné.
- M. Henriot Il estime qu'il faudrait prévoir un projet plus global pour le réaménagement du secteur de la gare.
- P.-A. Burnier Il précise que la commune est impliquée dans le projet de rénovation de la gare mais que nous ne sommes pas propriétaire. Il détaille quels sont les intentions des TPF au niveau de la gare et infrastructures, d'un projet de passage de la ligne vis-à-vis du quartier des Sauges et que la commune n'a pas de pouvoir décisionnel dans les démarches des TPF.
- M. Racine On parle du bâtiment de la gare aux marchandises et il se pose la question si un bâtiment touristique serait bien placé à cet endroit et estime qu'un emplacement de l'autre côté de la gare serait mieux adapté. De cette façon les utilisateurs de la gare passeraient devant ce bâtiment.
- P.-A. Burnier Il répète que cette réflexion aura lieu dans l'étude de faisabilité à faire. Il relève tout de même qu'il n'y aura pas de possibilité de pouvoir construire un nouveau bâtiment dans le secteur de la gare avec une autre affectation. Tout est discutable, mais finalement si la commune décide qu'il n'y a pas d'attrait pour ce bâtiment, le projet sera abandonné.
- A. Kaltenrieder Il faut faire cette étude et ensuite discuter avec les TPF pour savoir ce qui peut être fait et dans quelles mesures ils sont d'accord de nous accorder l'utilisation de ce bâtiment.
- M. Guillod Il demande de combien la gare devrait être éloignée du passage à niveau afin de diminuer le temps d'attente derrière les barrières du passage à niveau.
- P.-A. Burnier Il précise tout d'abord qu'il n'a pas connaissance de la distance à avoir pour diminuer ce temps d'attente et rappelle qu'il n'y a pas de nouvelle construction prévue pour la gare ; on parle de rénovation du bâtiment existant, qui est sous protection et de la mise aux normes des infrastructures actuelles. Donc, il n'est pas question de démolir la gare actuelle.
- M. Guggisberg Il trouve que c'est bien de faire une analyse du secteur de la gare et qu'il faut absolument améliorer les choses. Il salue l'initiative du Conseil communal pour cette analyse qui va être faite et estime que le secteur de la gare ressemble un peu à un « No man's land » et que c'est une carte de visite pour notre région et qu'il faut faire quelque chose pour la rendre plus accueillante qu'actuellement.
- P.-A. Burnier Il relève sous forme de boutade le terme de « No man's Land » et rappelle tout de même l'important investissement consenti tout près pour les bâtiments de logements adaptés. Il est néanmoins conscient que ce secteur peut être amélioré.
- M. Chartoire Il rebondit sur l'intervention précédente au sujet du temps d'attente devant les barrières et pense que c'est quelque chose à préciser aux TPF afin de voir quelles sont les possibilités pour une amélioration.
- P.-A. Burnier Il relève que lui-même ne se satisfait pas de cette situation, mais nous avons adhérer à la volonté d'augmenter la cadence des trains à la demi-heure et, de ce fait là, il y a des conséquences sur les temps d'attente. On peut faire une remarque dans ce sens aux TPF, mais ce n'est pas le Conseil communal qui pourra régler la levée et la descente des barrières pour le passage à niveau.

Vote de l'assemblée : Le crédit d'étude pour le projet d'un bâtiment d'accueil touristique à Sugiez, d'un montant de Fr. 50'000.-, financé par les recettes courantes est approuvé, sans avis contraire.

M. Burnier remercie l'assemblée pour l'acceptation de tous les crédits d'investissements proposés, soit un montant brut de Fr. 1'801'000.-.

3. Modification du règlement communal sur le droit de cité

Notre règlement communal actuel avait été conçu par rapport à la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois. Vu la nouvelle loi du 14 décembre 2017 et le nouveau règlement d'application du 19 mars 2018, notre règlement doit être adapté. C'est M. Guy Petter qui nous présente les principales adaptations faites, ainsi que les modifications apportées aux émoluments administratifs.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La modification du règlement communal sur le droit de cité communal est approuvée à l'unanimité, sans avis contraire.

4. Divers

Reprise de l'extra-scolaire

La commune va reprendre la gestion de l'accueil extra-scolaire au 1^{er} janvier 2019. C'est Mme A.-Claude Javet qui nous fait une petite rétrospective depuis la création de cette association et précise qu'elle accueille actuellement jusqu'à 60 enfants à midi. Suite à la demande du comité de l'extra-scolaire, elle nous fait part des discussions qui ont eu lieu pour la reprise de cette association par la commune. Elle précise encore les termes de la loi sur les structures d'accueil extra-familiale envers l'obligation des communes. La commune a donc estimé que c'était son rôle de reprendre et de gérer cet accueil extra-scolaire. Elle remercie encore le comité qui a œuvré durant plus de 10 ans pour gérer cet accueil extra-scolaire et fait également un appel pour la recherche d'une animatrice à raison d'un 25 % de temps de travail à partir de janvier. Un règlement concernant cet accueil extra-scolaire sera présenté lors d'une prochaine assemblée pour approbation.

M. Staehli Il demande si c'est quelque chose de nouveau dans la loi vu que ce sont les communes qui doivent s'occuper de la gestion de cet accueil.

A.-C. Javet Elle précise que l'obligation d'avoir une telle structure remonte à plusieurs années et que nous avons une convention avec l'accueil extra-scolaire qui avait été mis en place par un groupe de parents. Le comité en place a souhaité remettre la gestion de cet accueil à la commune.

P.-A. Burnier Il rappelle qu'au niveau de la législation, les communes ont l'obligation de mettre à disposition une structure d'accueil.

Mme Stauffacher Comme présidente de l'accueil extra-scolaire, elle nous explique quelle a été l'idée de départ et précise qu'actuellement cela devient lourd à gérer, d'autant plus que la majorité des personnes sont des bénévoles au départ. Elle remercie le Conseil communal qui a accepté la reprise de cette association.

P.-A. Burnier Il adresse également des remerciements à Mme Stauffacher et à ses collègues pour leurs investissements jusqu'à présent pour cette structure.

Concours pour la gestion des déchets

M. François Petter informe l'assemblée de la mise sur pied d'un concours afin de sensibiliser notre population à la gestion des déchets. Il précise qu'un clip est à disposition sur notre site internet de la commune ; il sera projeté à l'issue de l'assemblée et dans nos déchetteries samedi prochain. Il encourage la population à participer à ce concours et détaille les prix qui seront attribués.

Projet de la nouvelle STEP Seeland-Süd

L'eau du lac de Morat sera plus propre grâce à la nouvelle STEP Seeland Süd. C'est par ce slogan que M. Ralph Erhart informe l'assemblée du projet de renouvellement de la STEP de Montilier et précise que la décision pour ce projet sera prise en votation populaire en 2019. Le site Internet ARA Seeland Süd est à disposition de la population pour tout renseignement au sujet de ce projet et précise que 2 soirées d'informations seront faites à Chiètres et à Morat.

M. Guggisberg Il encourage les citoyens de notre commune à s'intéresser à ce projet, qui est devisé à plus de 62 millions d'investissements.

R. Erhart Il précise que c'est l'association qui financera cet investissement, ce qui aura une retombée au niveau des charges de fonctionnement.

Responsable technique communal

M. Michael Parchet a été engagé comme responsable technique à partir du 1^{er} mars 2019 et c'est notre syndic, qui profite de sa présence, pour nous le présenter brièvement en lui souhaitant la bienvenue. Des applaudissements de l'assemblée ponctuent cette présentation.

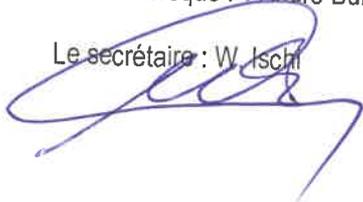
Parole à l'assemblée

- M. Cressier Il estime que la pose d'un tapis phono-absorbant sur la route du Quart-Dessus n'est peut-être pas un bon investissement du fait que la vitesse est réduite à 50 km/h, que l'investissement est plus coûteux et dure moins longtemps.
- M. Droz Il précise qu'au départ le phono-absorbant n'était pas prévu, mais que plusieurs riverains l'ont abordé dans ce sens. Maintenant cela a déjà été accepté par notre assemblée communale. Il nous donne encore quelques détails techniques par rapport à ce revêtement et rappelle que s'il y a des conduites privées à faire sous la route, il faut le faire maintenant.
- M. Stabrowski Il relève que plusieurs interventions ont été faites par rapport à la sécurité des piétons face à la circulation et demande que la commune mette un modérateur de trafic dans le secteur de la route d'Erpin et de la rue du Château à Mur. Il mentionne que le trafic de passage entre le carrefour de la déchetterie et la sortie du village de Mur se fait par la route d'Erpin et qu'une solution de trottoir entre Lugnorre et Mur pourrait améliorer la situation.
- M. Droz Il prend note des remarques faites et une analyse sera à faire.
- M. Gaillet Il propose à la commune de faire une réflexion à moyen terme sur la valorisation de trafic et propose de le faire sur l'ensemble du territoire. Il souhaite que la commune prévoie un montant dans les investissements pour une étude dans ce sens (mobilité douce, piétons, voitures ..). Il faut donc une volonté politique dans ce sens.
- P.-A. Burnier Il confirme que le Conseil communal est attentif à ces problèmes de circulation et qu'ils sont régulièrement évoqués. Il faut effectivement avoir une planification dans ce sens, mais il rappelle également que les interventions de certains citoyens se font par rapport à leurs quartiers. Il rappelle que la commune est étendue sur plus de 6 km et qu'il faudra trouver un consensus pour définir qu'est-ce que l'on veut et où on le veut.
- M. Rapaz Il pense que l'idée ce n'est pas de mettre une limitation de vitesse partout, mais de faire une analyse et définir un concept de trafic global.
- P.-A. Burnier Il rappelle que l'étude de la traversée des localités (concept Valtraloc) a été faite sur la route cantonale et qu'il a été approuvé par les services de l'Etat. Il reste encore à définir le calendrier et le détail de la mise en place des mesures proposées, en vue de la réalisation pour ces prochaines années.
- M. Chenaux Il demande si la commune a des informations sur le maintien ou non de la poste de Sugiez.
- G. Petter Il relève qu'il est employé des services postaux et qu'il ne peut donc pas donner d'informations à ce sujet. Cette demande peut être transmise par la commune à Poste Suisse pour recevoir l'information.
- P.-A. Burnier Il précise que la poste de Sugiez ne figure pas dans la dernière planification connue dans le cadre des fermetures d'offices postaux.
- M. Lederrey Il remercie l'assemblée communale et le Conseil communal pour le soutien qui est offert aux jeunes de notre région, par les différents moyens financiers votés ce soir. Il en profite pour nous faire part d'un projet actuel « Vully aujourd'hui » qui est parti de plusieurs constats faits dans le cadre de rencontres des jeunes de notre région. Il invite la population à leur faire part des éventuelles idées de projets et précise qu'un tableau d'information est à disposition à la sortie de cette salle.
- M. Guillod Il relève que le règlement sur les chiens ne mentionne pas l'obligation de tenir les chiens en laisse dans les parcs à bétail, alors qu'il avait fait cette remarque lorsque ce règlement a été établi.
- W. Ischi Sur la base du règlement, il précise les endroits où les chiens doivent être tenus en laisse. Est-ce un oubli de la part du Conseil communal ; un contrôle est à faire par l'administration dans ce sens.
- M. Sieber Il remercie l'assemblée communale d'avoir accepté « son trottoir » et se réjouit de pouvoir l'utiliser avec ses petits-enfants.
- M. Gaillet Il demande quels sont les moyens de répression vis-à-vis des problèmes liés aux chiens.
- P.-A. Burnier Il lui répond que si c'est un problème de sécurité, c'est une dénonciation à la police par le dépôt d'une plainte en fonction des problèmes rencontrés avec le chien ou avec son propriétaire.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre syndic adresse encore des remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des commissions, ainsi qu'au corps de sapeurs-pompiers et aux organes de conduite. Il souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et un petit quelque chose à manger.

Il est 22 h 15 lorsque P.-André Burnier lève cette assemblée d'automne.

Le secrétaire : W. Ischi




Le syndic : P.-André Burnier

